Demande d'occupation du domaine public

Ce formulaire vous permet de faire une demande d'occupation du domaine public.
Une fois complété, vous pouvez l'adresser à Ville de Saint-Avé - Pôle aménagement urbain, Place de l'Hôtel de Ville B.P 40020 - 56891 Saint-Avé Cedex ou à urbanisme@saint-ave.bzh.

☐ 1ère demande ☐ Renouvellement

LIEU DE L'OCCUPATION :

Adresse :

Code postal : Ville :

DEMANDEUR (gérant ou exploitant)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

OBJET DE LA DEMANDE

Commerce fixe :

☐ Terrasses ouvertes
☐ Terrasses fermées
☐ Panneaux, portiques, automates
☐ Étalages, présentoirs, rôtissoires, réfrigérateurs
☐ Autres :

Travaux et chantiers :

☐ Échafaudages
☐ Grues
☐ Bennes, dépôt de matériaux
☐ Bureaux de vente immobilière non permanents
☐ Emprises de chantier, zones de vie, palissades, clôtures
☐ Autres :

SURFACE DEMANDÉE

Surface d'occupation du domaine public souhaitée et arrondie au mètre carré supérieur :

Situation de l'occupation du domaine public (plan au verso : trottoir, chaussée, place, etc.) :

Date prévisionnelle de début d'occupation du domaine public : / / /

Date prévisionnelle de fin d'occupation du domaine public : / / /

AVERTISSEMENT :

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de cession des fonds de commerce.
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- Elles font l'obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit.
- Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

CROQUIS REPRÉSENTANT L'OCCUPATION DEMANDÉE-

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

Commerces fixes :

- Redevance annuelle (prix au m² / an)
  - Terrasses (ouvertes ou fermées) : 20 €
  - Panneaux, portiques, automates : 20 €
  - Etalages, présentoirs, rôtisseries, réfrigérateurs : 20 €
- Redevance hebdomadaire (prix au m² / semaine)
  - Terrasses (ouvertes ou fermées) : 4,40 €
  - Panneaux, portiques, automates : 4,40 €
  - Etalages, présentoirs, rôtisseries, réfrigérateurs : 4,40 €

Commerces ambulants (prix au m² / jour) **:** 4,20 €

Travaux et chantiers (prix au m² / semaine) :
Echafaudages : 2,90 €
Emprises de chantier, zones de vie, palissades, clôtures (prix au m² clôturé) : 2,90 €
Grues : 2,90 €
Bennes, dépôt de matériaux : 6,90 €

Bureaux de vente immobilière non permanents (au m² / mois) : 13,30 €

À Saint-Avé, le ☐/☐/☐ Signature du demandeur: ☐

Nous collectons, traitons et utilisons les informations que vous nous aurez fournies par ce formulaire exclusivement pour traiter votre demande. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) UE/2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit de regard et de rectification de vos données. Contact : Ville de Saint-Avé – Délégué à la Protection des Donnée, Place de l'Hôtel de Ville 56891 Saint-Avé Cedex - dpd@saint-ave.fr

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION (merci de ne rien inscrire)

Date de réservation de la demande : _____/_____/_____

Avis : ☐ Favorable ☐ Défavorable

Motif du refus : _____

Observations : _____

_____

_____